

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 8 janvier 2020 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers ou missions  
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée  
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée  
Mme Suzie Miron, Conseillère associée  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE20 0001**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 janvier 2020, en y retirant les articles 12.001 à 12.007 et 30.006.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE20 0002**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE20 0003**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE20 0004**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc., d'une durée de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1193438031

---

**CE20 0005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (projet de l'entente 83-89 – Volet 10 km), pour une somme maximale de 539 987,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1190025006

---

**CE20 0006**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement Saint-Patrick (projet de l'entente 83-89 – Volet 10 km), pour une somme maximale de 103 359,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1190025007

---

**CE20 0007**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17743;
- 2- d'autoriser une dépense de 130 194,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1197090001

---

**CE20 0008**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Amis de l'Insectarium de Montréal afin de lui confier la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal, pour une période de 24 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1190348007

---

**CE20 0009**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 371,53 \$, au Musée du Château Ramezay afin de réaliser une étude des besoins ainsi qu'une évaluation des diverses options pour son projet de relocalisation, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et le Musée du Château Ramezay, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1198080005

---

**CE20 0010**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 126 400 \$ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours Innovation PME Montréal, pour l'année 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1197019002

---

**CE20 0011**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 329 839 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période 2020 à 2021, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);

Organisme	Projet	Montant
<b>Association des locataires de Villeray inc.</b>	« Des quartiers riches de leur diversité »	<b>100 300 \$</b>
<b>Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent</b>	« Projet rapprochement propriétaires et locataires »	<b>130 239 \$</b>
<b>La musique aux enfants</b>	« Au-delà des différences : la musique aux enfants »	<b>99 300 \$</b>

- 2- d'approuver les trois projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1198438001

---

**CE20 0012**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement de l'appel d'offres public 20-17802 d'un contrat de services professionnels pour la conception et préparation des plans et devis du lot Notre-Dame, dans le cadre du projet intégré d'un Service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB-Pie-IX).

Adopté à l'unanimité.

20.009 1190575003

---

**CE20 0013**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le bilan du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au plan de l'eau (*Programme*) 2015-2019;
- 2- d'adopter le renouvellement du Programme pour la période 2020-2024.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1194141005

---

**CE20 0014**

Vu la résolution CA19 09 0304 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville en date du 9 décembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales dans le cadre d'un projet d'agrandissement du centre de transport Legendre de la Société de transport de Montréal, situé au 55, rue Legendre Est, soit le lot 4 122 349 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1194039019

---

**CE20 0015**

Vu la résolution CA19 19 0330 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 2 décembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures d'utilités publiques, dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de l'aire de stationnement et l'occupation de l'immeuble situé au 5203-5205, rue Fairway, soit le lot 1 704 126 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1196470062

---

**CE20 0016**

Vu la résolution CA19 26 0364 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La petite-Patrie en date du 2 décembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue de la réalisation des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout du projet de développement résidentiel Tak Village situé sur l'ancien site de l'entreprise Solotech au 4820, 4<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1193271002

---

**CE20 0017**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire, conformément aux dispositions du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056);
- 2- de mandater le Service de l'environnement à titre d'unité d'affaires responsable de ce dossier aux fins de la consultation publique.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1193599011

---

**CE20 0018**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1193219008

---

**CE20 0019**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la transaction entre la Ville de Montréal et le Demandeur portant le numéro de matricule 518806888;
- 2 - d'autoriser Gagnier Guay Biron à signer pour et au nom de la Ville de Montréal la transaction;
- 3 - d'autoriser son exécution en ses termes.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1198511001

---

**CE20 0020**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de conseiller de la ville du district de Saint-Léonard-Est, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense de 360 000 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
- 3 - d'autoriser une dépense de 20 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM) (RLRQ, chapitre E-2.2);
- 4 - d'autoriser les virements de crédits de l'ordre de 380 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1193430011

---

**CE20 0021**

Vu la résolution CA19 27 0405 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 décembre 2019;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à remplacer le secteur de densité de construction 14-14 situé au sud de la voie ferrée par le secteur 14-13 et à élargir les paramètres du secteur 14-13 à même une petite partie du secteur 14-09 pour le terrain situé à l'intersection de la rue Notre-Dame Est et de l'avenue Meese.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1195092002

---

**CE20 0022**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1198480014

---



**CE20 0023**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la disposition, à titre gratuit, des biens usagés qui appartenaient à l'Institut international de gestion des grandes métropoles, en faveur de l'organisme à but non lucratif Point de couture T.L.H inc.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1196920001

---

**CE20 0024**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgence à la suite des inondations du 15 avril au 13 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1198699001

---

**Levée de la séance à 11 h 35**

70.001

---

Les résolutions CE20 0001 à CE20 0024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier adjoint